

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 juin 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 24 juin 2022.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme MALECKY, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. ADNOT. M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme CHARPENTIER, Mme MALECKY et M. QUINCHE ayant respectivement donné pouvoir à Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme DA SILVA, M. HEWAK et M. DE ALMEIDA.

Mme LEPONT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion du trésorier 2021

SV/N° 2022 - 06 – 04

M. le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique – déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 5
Pour : 23
Contre :
Abstentions :